

2530 7/12 1971

22 MARS 1971

LA/bn 22.3.  
51° DIVISION MILITAIRE  
ETAT-MAJOR - 3° BUREAU  
Quartier Général FRERE  
69 - LYON 7° -  
Tél. 72.14.41 P. 27.07

A LYON, le

N° 001936 /51°DM/3.HIS/R.

Clt.: 4445

Le Général de Division de WITASSE  
Commandant la 51° Division Militaire

à

→ Monsieur le Lieutenant de réserve  
MARIN Jean  
17, rue Jacquard  
69 LYON 4°

O B J E T : Période d'instruction obligatoire en 1971

REFERENCE : POC/POS - 99° R.I.

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre de votre affectation, vous serez appelé à suivre en 1971 une période d'instruction obligatoire de 5 jours dont la présente lettre constitue le préavis.

Cette période aura lieu du 21 JUIN 1971 au 25 JUIN 1971. Elle vous sera confirmée par un ordre de convocation modèle 1035 tenant lieu de confirmation de votre désignation (l'accusé de réception de l'ordre devra m'être adressé par retour du courrier).

L'instruction comprendra une journée dite de "Mobilisation" au Centre ou à l'Organe Mobilisateur auquel vous êtes rattaché et se poursuivra au 99° R.I. à SATHONAY CAMP.

Vous aurez droit au transport gratuit sur les lignes S.N.C.F. pour les trajets aller et retour de votre domicile au lieu de convocation qui vous sera précisé sur l'ordre 1035.

Pour percevoir pendant cette période la solde et les frais de déplacement de votre grade, vous devrez remettre dès votre arrivée au Trésorier du Corps chargé de votre instruction :

- une fiche familiale d'état-civil,
- si vous êtes fonctionnaire, un état modèle 522-0/1 en deux exemplaires dont le recto aura été rempli par votre Chef de Service.

Je vous demande de prendre dès maintenant vos dispositions pour être présent à cette convocation obligatoire et vous prie de croire, Mon Cher Camarade, en mes sentiments les meilleurs.

Le Colonel LAURENT

Chef d'Etat-Major  
de la 51° Division Militaire

COPIE à :

- ~~le Colonel~~  
- ~~le Colonel~~



*Laurent*